

AR PREFECTURE

016-211601687-20141017-20141004D-05  
Reçu le 23/10/2014

**EXTRAIT DU REGISTRE**

## **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze  
En exercice : 15 Le 17 octobre à 18 heures 30  
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES  
Votants : 15 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2014  
**PRESENTS** : MMES BOULAI – MOUNIER – PÉNIGAUD  
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –  
BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – SUTRE  
**EXCUSES** : MMES COUTEAU – GAILHOUSTET  
M. FAURE  
**POUVOIRS** :  
MME COUTEAU a donné pouvoir à M. BOISSIER DESCOMBES  
MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M. BARRAL  
M. FAURE a donné pouvoir à M. SAVIN

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

**2014-10-04 D**

**Objet : Modalités de location de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2011-27 D fixant les tarifs de la salle des fêtes en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi que les délibérations :

- n°2008-19 D accordant deux locations gratuites aux associations de la commune
- n°2009-54 D accordant deux locations gratuites aux associations intercommunales concernant Jauldes.

Monsieur le Maire précise que ces deux dernières délibérations concernaient également le site de l'Aire de Loisirs de Combe à Roux, et que depuis le transfert de ce site vers la Communauté de Communes Braconne et Charente en date du 21 mars 2014, leurs applications sont devenues caduques.

Monsieur le Maire ajoute que s'agissant de la salle des fêtes, la location de la « petite salle » pose le problème de la mobilisation de la cuisine et par conséquent rend impossible l'utilisation simultanée de la « grande salle ».

Monsieur le Maire précise que ces points ont été examinés en bureau municipal, qui a émis les propositions suivantes :

- maintien à titre gracieux, de la mise à disposition de la salle des fêtes aux associations communales et intercommunales impliquant la commune de Jauldes en semaine et pour deux week-ends par an y compris avec le chauffage si nécessaire,
- suppression des locations de la « petite salle », la salle des fêtes devenant indivisible pour son utilisation,

## AR PREFECTURE

016-211601687-20141087-201410040 DE  
Recu le 23/10/2014

maintien des tarifs de location instaurés par la délibération n°2011-27 D soit

Salle des fêtes et cuisine	Commune	Hors commune
1 <sup>er</sup> jour	110 €	350 €
2 <sup>ème</sup> jour et suivants	90 €	150 €
Chauffage par jour de location (1 <sup>er</sup> octobre au 15 mai)	60 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus, précise qu'elles rentreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et qu'elles n'auront pas d'effets rétroactifs sur les conventions déjà signées.

Fait à Jauldes, le 20 octobre 2014

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**

